



Lyon, le 07/07/2011

Lettre ouverte aux élu-e-s du Conseil Régional Rhône-Alpes

Madame, Monsieur,

La direction régionale de la SNCF veut mettre progressivement en place un système permettant de faire circuler les trains de voyageurs sans la présence systématique du contrôleur à bord.

Ces trains circuleront donc sans qu'aucun acteur professionnel du rail ne puisse intervenir pendant le trajet auprès des voyageurs.

Ce système d'exploitation va générer un certain nombre de difficultés impactant directement la sécurité, la sûreté et la qualité du service. Il est réaliste d'envisager :

- A court terme des perturbations comparables aux dysfonctionnements de la fin 2010 liés aux intempéries.
- A moyen terme, l'apparition de difficultés inconnues jusqu'alors sur notre réseau TER.
- A long terme, comme en région parisienne, les pouvoirs publics devront, pour faire face aux conséquences d'un tel système mis en œuvre par une entreprise de transport, investir lourdement aux frais de la collectivité pour tenter d'endiguer les conséquences.

Sur ces trois points, les élus régionaux représentant l'autorité organisatrice des transports ferroviaires de la région Rhône-Alpes, clairement identifiée en tant que telle par les voyageurs aujourd'hui, devront assumer les critiques de ce système.

Par exemple, vu la suppression généralisée des personnels dans les gares, un voyageur monté dans une gare fermée, à bord d'un train TER sans contrôleur ne saurait être en mesure de posséder un titre de transport, malgré toute sa bonne volonté !

Qu'en sera-t-il de l'accompagnement des personnes à mobilité réduite, des personnes âgées, des parents avec poussette ? Que se passera-t-il dans des trains aux heures sensibles, les voyageurs étant livrés à eux mêmes ? Qui financera les mesures pour lutter contre une insécurité grandissante comme en région parisienne qui fera fuir nos voyageurs des trains ? Qui se chargera de les informer de leurs correspondances, du motif du retard ? Qui assurera leur sécurité lorsque le seul agent restant à bord, le conducteur, sera appelé à intervenir techniquement sur la voie ou le matériel ? Qu'en sera-t-il en cas de malaise, d'incendie à bord ? Le conducteur ne pouvant quitter son poste de conduite, personne ne portera assistance aux voyageurs. Comment accepter une telle évolution susceptible de mettre à mal les efforts gigantesques de la région pour relancer la dynamique TER ?

Ces dispositions souhaitées par l'entreprise masquent les réelles difficultés qui sont à l'origine du manque de qualité dans la réalisation de l'offre TER : la baisse des effectifs et des moyens pour la réaliser.

Pourtant, les élus régionaux se sont déjà opposés à ce type de mise en place. Les cheminots et les usagers dans leur grande majorité n'acceptent pas ce recul imposé de la qualité de leurs prestations, dont ils font les frais ! Ils souhaitent interpeller les élus à ce sujet et le font de multiples manières (signature de pétitions, distribution de tracts). Qui saura faire entendre raison à une direction régionale sourde à tout bon sens dans la gestion de sa production ferroviaire et ne cherchant que la rentabilité financière à très court terme ?

Ne peut-on envisager une action de la part de nos élus avant tout ?

Comment accepter, avec une telle hausse de la fréquentation des voyageurs sur les TER, la baisse des effectifs de contrôleurs, là où légitimement il en faudrait davantage pour répondre à la demande des usagers quotidiens du TER ?

Nous demandons donc un moratoire régional sur la mise en place de ce nouveau système dans l'intérêt collectif de la nécessaire poursuite du développement du TER, en qualité et en sécurité. Nous souhaitons via la clause de revoyure de la convention entre la région et la SNCF, qu'il soit clairement stipulé que **tout** train TER soit accompagné par un contrôleur assermenté formé pour assurer la sécurité.

Bien sûr l'entreprise affirme que ce système n'est utilisé que dans les cas « exceptionnels » mais comment ne pas douter qu'une telle organisation, qui va lui permettre de se passer d'une partie de ses personnels, ne va pas être déployée dans une entreprise qui ne songe qu'à diminuer sa masse salariale ? L'abandon progressif des gares de Rhône-Alpes en est le parfait exemple !

La direction de la SNCF entend donc commencer par supprimer l'agent d'accompagnement (contrôleur) des trains de l'Ouest Lyonnais et ce dès septembre sur des trains classiques alors que le matériel Tram-train ne roulera pas avant plusieurs mois !

Et dans le même temps l'entreprise annonce que les nouveaux matériels financés par le Conseil Régional pourront rouler « occasionnellement » sans agent d'accompagnement sur la majorité des lignes de la région en cas d'absence du contrôleur au départ. Et cela sous prétexte de « sauver » des trains qu'elle s'entête à « condamner » au quotidien en réduisant chaque année les moyens humains et matériels nécessaires pour assurer sa mission de service public.

Il faut être naïf, ou d'une crédulité complice pour ne pas se rendre compte qu'à terme la SNCF entend « RERiser » tous les TER de la Région Rhône-Alpes.

La région investit 400 millions d'euros pour le bon fonctionnement de ses TER chaque année et dans ce contrat est prévu un contrôleur sur chaque rame. Comment peut-on à la fois constater l'augmentation permanente de la fréquentation et des aides financières et accepter de voir fondre les effectifs d'utilité immédiate à nos voyageurs au quotidien ?

Mesdames, messieurs les élus des citoyens de Rhône-Alpes, nous comptons sur votre action sur ce dossier qui aura des conséquences majeures sur l'avenir du transport ferroviaire de voyageurs sur notre région.

Dans l'attente, veuillez agréer Madame, Monsieur, l'expression de nos respectueuses salutations.

Les associations d'usagers

ADULA, CODUTREBC, ADUT, le t'RAIN, FUT-SP, FNAUT 01/74, AGCFUT

et les syndicats de cheminots

SUD-Rail et CGT.